AR Prefecture
016-200072023-20260924-20260924_07-DE
Reçu le 29/09/2026

***République Française*** ***Département de la Charente***

**Séance du Jeudi 24 septembre 2026**

**Délibération n°*20260924_07***

Nombre de conseillers communautaires :
En exercice **: 69**
Présents : 57
Pouvoirs : 8
Votants : 65
- dont « pour » : 65
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

**Objet : MOBILITÉ : cofinancement des panneaux signalétiques sur les aires publiques de covoiturage du territoire**

Le jeudi 24 septembre 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD au Domaine de l'Eden Saules à St Groux.

Présents : COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - ROUX Emilie - SYLVESTRE Gilles - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric - BOIZUMAULT Sylvie - LIZOT Jackie - CHADOZEAU Jean-Rémy - AGUESSEAU Norbert - BOULIER Norbert – BLANCHON Alain - SIGNORET Gaëtan – FLAUD Yves - KAUD Pascal - CAMY Bruno - PINAUD Laurence - LASBUGUES Élisabeth – COMTE Joël – ROULAUD Jean-Jacques – REMAUD Richard – RADOUX Loïc - NOEL Yannick – BELAIR Lionel - CHAUSSEPIED Pierre FLAGEY Jean-Michel - HENAFF Lionel – CROIZARD Christian - CHADOUTEAU Nathanaël – THURU Marie-Danièle - CHARRIAUD Jonathan – LAMAZIERE Véronique - RAMEZI Christelle – LAVERGNE Didier – BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - PITEAU Sébastien MARCELIN Céline BAUSSANT Jean-Robert - FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis - BOUCHET Éric LACROIX Aurélie – BRIE Antoine - SOURY Christine – BUIRETTE Isabelle - DUBOC Jean-Marc - MAGNANT Jocelyne ROULAND Jean – DUPUY Marie-Christine MICHONNEAU Patrick – JEROME Géraldine - MUGNIER Pierre-Herrman - AUDOUIN Mickaël

Excusé(es) : DE LUSTRAC Jean-Marc – POTEL Maryse - HENTRY Jimmy – CHARRIAUD Sébastien

Suppléants remplaçant un titulaire :
1- LUNE Philippe suppléant de HOFFMAN Pascal
2- PARIS Patrick suppléant de LIOT Gérard
3- BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy
4- RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine

Pouvoirs :
1- BARREAUX Bernadette donne pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques
2- PERRON Michèle donne pouvoir à SOURY Christine
3- VIAUD Annette donne pouvoir à LAMAZIERE Véronique
4- FELIX Héloïse donne pouvoir à CROIZARD Christian
5- SEMON Laura donne pouvoir à PINGANAUD Paul
6- CHAUDRET Basile donne pouvoir à BOUCHET Éric
7- DANEDE Laurent donne pouvoir à FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE
8- ETIENNE Murielle donne pouvoir à BRIE Antoine

---
Secrétaire de séance : Mme Emilie ROUX

AR Prefecture
016-200072023-20260924-20260924_07-DE
Reçu le 29/09/2026

**Objet : MOBILITÉ : COFINANCEMENT DES PANNEAUX SIGNALETIQUES SUR LES AIRES DE COVOITURAGE DU TERRITOIRE**

*Vu le contrat d'objectifs territorial Territoire Engagé Pour l'Environnement (COT TETE) signé le 13/12/2023 entre la communauté de communes Cœur de Charente et l'ADEME,*

*Vu la délibération n°20251127_05 du 27 novembre 2025 de la communauté de communes Cœur de Charente approuvant la signature du contrat opérationnel de mobilité du Ruffécois pour la période 2026-2031,*

*Vu le contrat opérationnel de mobilité du Ruffécois signé le 04/02/2026 entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le PETR du Pays du Ruffécois, la Communauté de communes Val de Charente et la Communauté de communes Cœur de Charente,*

*Vu le courrier en date du 29/01/2026 cosigné par le PETR du Ruffécois et les communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente, à l'attention du Département de la Charente, sollicitant le cofinancement de la signalétique des aires de covoiturage sur le territoire communautaire,*

*Vu le courrier en date du 19/05/2026 du Département acceptant un partenariat technique et financier avec les communautés de communes Cœur de Charente et Val de Charente,*

*Vu l'étude technique et financière réalisée par le service « mobilité » du PETR du Ruffécois pour la mise en place de signalétique sur les aires de covoiturage situées sur le territoire communautaire,*

*Vu l'avis de la commission « solidarités, mobilités, gens du voyage » réunie le 01/07/2026,*

*Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 20/07/2026,*

Madame la Vice-Présidente en charge des « solidarités, mobilités, gens du voyage » rappelle que la Communauté de communes a signé un contrat opérationnel de mobilité avec la Région Nouvelle-Aquitaine, en vue de déployer des services de mobilités du quotidien adaptés au contexte du territoire communautaire et aux besoins de ses habitants.

Elle rappelle les axes stratégiques retenus dans le contrat de mobilité du Ruffécois :

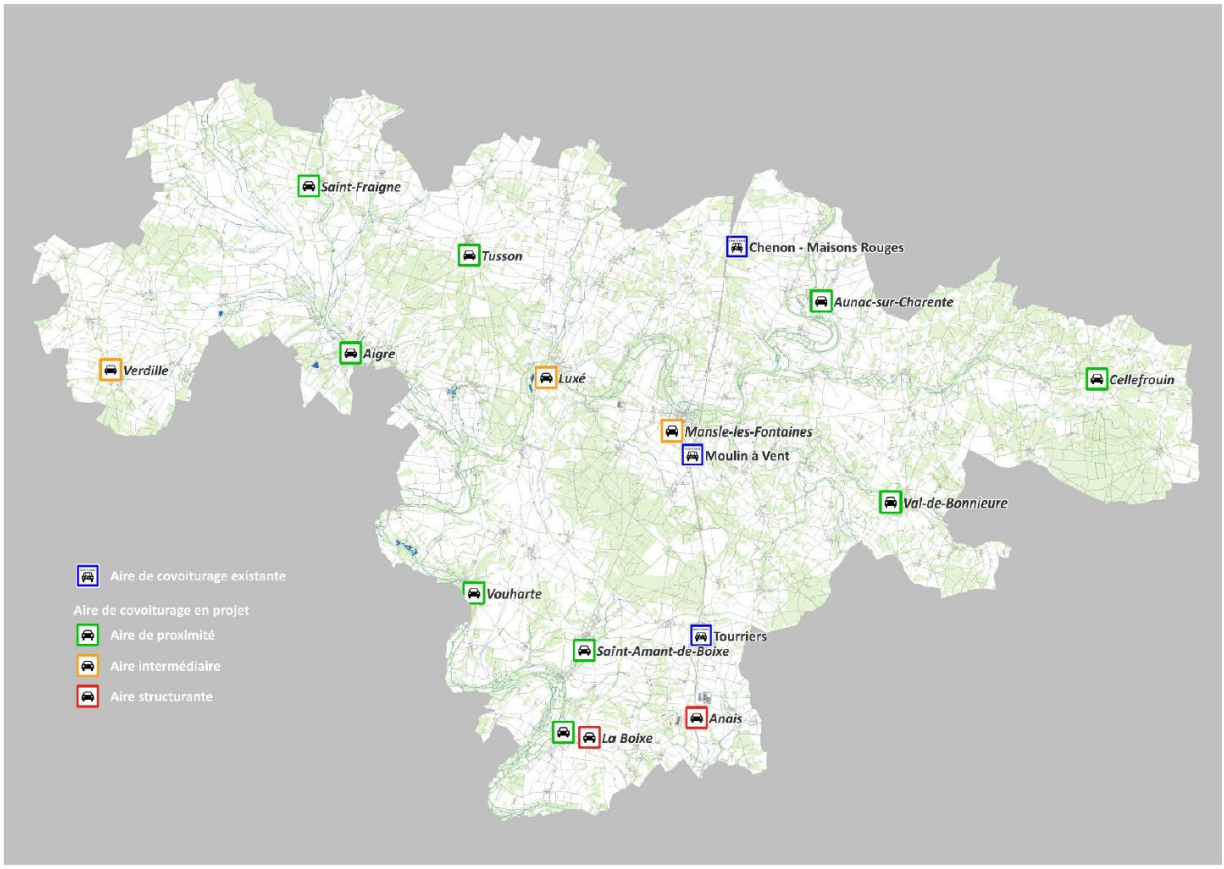
- Développer un Schéma Directeur Cyclable ;
- Etudier la mise en place d'un transport à la demande ;
- Mettre en place un service de vélos en libre-service ;
- Développer les aires de covoiturage et les services associés ;
- Développer le réseau cyclable autour des communes disposant d'un collège ;
- Développer l'intermodalité aux abords des gares ;
- S'inscrire dans la dynamique des études sur la halte ferroviaire de Vars ;
- Communiquer sur de l'offre de mobilités disponible.

Madame la Vice-Présidente précise que le service « mobilités » du PETR du Ruffécois a étudié le déploiement d'aires de covoiturage sur le territoire communautaire.

Le coût estimatif des panneaux à déployer sur les aires ci-dessous est estimé à 5000 €.

AR Prefecture
016-200072023-20260924-20260924_07-DE
Reçu le 29/09/2026

Carte des aires de covoiturage sur Cœur de Charente :




Madame la Vice-Présidente propose d'acter le financement des panneaux et le partenariat avec le Département de la Charente.
Elle rappelle que la communauté de communes bénéficie par ailleurs d'un financement de l'ADEME dans le cadre de son contrat d'objectifs territorial Territoire Engagé Pour l'Environnement (COT TETE).

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'une enveloppe budgétaire « mobilité » a été votée à hauteur de 25 000 € au titre du budget primitif 2026. Des recettes de l'ADEME sont attendues à hauteur de 26250 € pour le financement de cette action notamment.

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :***

- **D'APPROUVER le financement de la signalétique des aires de covoiturage du territoire dans les conditions précitées ;**
  **D'AUTORISER le Président ou sa représentant à signer tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

**Le Président,**

**Renaud COMBAUD**

Communauté de Communes Cœur de Charente